

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **105 (1969)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

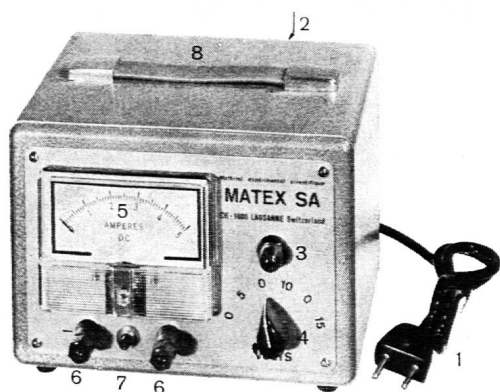
et bulletin corporatif



Féerie hivernale

Une offre intéressante!

Bloc d'alimentation MATEX avec ampèremètre



1. Cordon et fiche.
2. Sélecteur de tension et fusible.
3. Lampe de contrôle.
4. Commutateur 5, 10, 15 V.
5. Ampèremètre 0-5 A.
6. Prises de courant continu.
7. Déclencheur thermique de sécurité.
8. Poignée.

Caractéristiques techniques

Construction robuste, boîtier en métal, isolation éliminant tout danger. Dimensions : 21 × 17 × 15 cm. Poids : 2 kg. 200.

Tension primaire : 110, 160, 220 V alternatif 40-60 périodes.

Protection : fusible (2) 0,4 A (220 V) ; 0,6 A (110 et 160 V).

Tension secondaire : 5, 10, 15 V continu.

Protection : déclencheur thermique de sécurité (7).

Lampe de contrôle (3) sur le circuit primaire.

Ampèremètre 0-5 A (5).

Redresseur au sélénium ; montage en pont de Wheatstone.

Utilisation

Le bloc d'alimentation MATEX est réglé, au départ, pour une tension primaire de 220 V.

Le déclencheur thermique de sécurité coupe automatiquement le circuit secondaire après quelques secondes en cas de court-circuit ou de surcharge.

Le bloc d'alimentation MATEX constitue une source de courant continu bien filtré pour toutes les expériences sur l'électricité décrites dans le « Guide pour l'utilisation du matériel expérimental scientifique MATEX ».

Prix spécial pour les écoles officielles : Fr. 235.—, Icha, emballage et port compris.

Prière d'adresser les commandes à :

MATEX S.A.
7, avenue du Théâtre
1005 Lausanne

AURORE école d'institutrices de jardinières d'enfants

d'éducatrices des petits

Fondée en 1926



Seule à offrir un travail pratique dans ses classes, en rapport direct avec la théorie. Ses méthodes sont le résultat d'une longue expérience.

Jardins d'enfants 3 à 5 ans.

Classes préparatoires 6 à 10 ans.

Techniques modernes.

Toujours à l'avant-garde du progrès.

Dir. : Mme et Mlle Lewis, ex. prof.

Ecoles normale et Vinet.

Psychologue dipl. I.S.E.

Rue Aurore 1, Lausanne, tél. 23 83 77.

On demande

instituteur

de religion catholique, ayant son diplôme d'enseignement.

Classe prévue : 7^e année primaire.

Début de l'engagement : 22 avril 1969.

Envoyer offres avec curriculum vitae et copie des diplômes à la Direction du Collège Saint-Charles, 2900 Porrentruy.

Le centre pédagogique de Malvilliers (NE)

cherche un

éducateur

— optimiste

— dynamique

— aimant travailler en équipe

pour un groupe de 10 garçons sympathiques âgés de 11 à 15 ans.

Possibilité de formation en emploi.

Instituteur non exclu.

Statut selon future convention collective de travail.
Entrée en fonctions été 1969 ou date à convenir.

Adresser offres manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae, avec références et photographie, à la Direction du CPM, 2043 Malvilliers.

Editorial

Classes d'appui

Un article paru récemment dans la « Tribune de Genève » sous la plume de Roger Dubois fait état d'un rapport confidentiel sur les insuffisances du système scolaire actuel. L'« Educateur » ne disposant pas des moyens d'information des quotidiens, je n'ai pas eu en main le rapport en question et ne puis juger de son contenu. Je relève cependant, dans cet article, un paragraphe assez inquiétant :

« Enseignement primaire »

... il faudrait renforcer et multiplier les classes d'appui et de rattrapage et modifier le système des promotions pour réduire le nombre des recalés. Le but de ces mesures est de ne pas laisser des retards s'ajouter les uns aux autres, de prévenir les immenses difficultés scolaires dont souffrent tant de jeunes ».

Si des classes d'appui ou de rattrapage sont peut-être utiles dans l'enseignement secondaire, pour des élèves qui changent d'orientation ou qui sont momentanément en difficulté pour des raisons particulières, l'adjonction systématique d'heures supplémentaires pour les élèves peu doués me paraît un non-sens. On m'a signalé récemment que, dans une école qui pratique cette formule, le 60% des élèves d'une classe avait été astreint à suivre un cours d'appui d'allemand durant le premier trimestre de l'année scolaire, ce qui revient pratiquement, non pas à soutenir quelques élèves en ayant besoin, mais à prolonger l'horaire de la majorité d'entre eux.

Leur laisser le temps de vivre

Or, nous vivons à une époque où, dans toutes les professions, le temps de travail est en diminution. Seule l'école exige toujours davantage. Les rapports médicaux sur l'état de santé et les déviations osseuses des écoliers sont effrayants.

On est parfois effaré, sur un autre plan, du manque de culture et d'ouverture sur le monde, des jeunes gens et jeunes filles qui viennent d'obtenir la maturité. On ne peut le leur reprocher. Des exigences fédérales périmées, l'augmentation vertigineuse de la masse des connaissances, l'encyclopédisme aberrant des programmes font que, pendant toute leur adolescence, une bonne partie des élèves de nos écoles secondaires doivent renoncer à tout ce qui n'est pas la préoccupation immédiate de l'épreuve ou de l'examen à préparer, de préférence pour le lundi, ou pour le samedi matin lorsque le reste de la famille peut se détendre.

La définition de la culture a changé. C'est aujourd'hui celui qui a la chance de pouvoir assez tôt se spécialiser dans un domaine précis qui peut le mieux trouver le temps nécessaire à l'acquisition d'une véritable culture. Malheureusement, la tradition et le poids d'une société qui est toujours plus rétrograde en matière d'éducation et d'enseignement qu'en ce qui concerne le développement économique ou scientifique, empêchent les écoles qui le voudraient de se moderniser vraiment.

Un appui efficace

Me voilà bien éloigné de mon sujet, direz-vous. Non pas. Les enseignants de tous les niveaux, de l'école enfantine à l'université, ont le devoir de faire en sorte que nos enfants aient le temps de vivre, que leur période de scolarité soit heureuse, qu'elles leur apporte un enrichissement profond. Le bon travail ne peut se faire que dans une atmosphère de joie et de satisfaction. Dans le monde professionnel, celui qui effectue un travail désagréable a, la plupart du temps, la possibilité d'un changement ou, tout au moins, l'intérêt médiat que représente le gain. L'enfant, lui, est obligé de subir sa condition. Dénoncera-t-on jamais assez un système qui rend un quart des enfants malheureux parce que les tâches qu'on leur demande sont toujours au-dessus de leurs forces.

A quoi serviraient des heures supplémentaires d'appui si, le reste de la journée, l'enfant continuait à recevoir un enseignement inadéquat. Ce n'est pas de classes d'appui ou de rattrapage que nous avons besoin à l'école primaire mais d'une meilleure organisation, de programmes plus souples, d'activités plus diversifiées, qui donnent à chaque individu la possibilité de se réaliser. C'est à l'intérieur de l'horaire scolaire qu'un appui total et inconditionnel doit être fourni, chaque élève ayant le droit de recevoir ce qu'il est en mesure de comprendre et d'assimiler. Certes, il faut pour cela de l'imagination, il faut également, de la part des autorités, un effort financier pour que les manuels destinés à une classe favorisent le travail par groupes et l'individualisation, pour qu'un matériel approprié soit disponible, pour que les maîtres enfin soient en mesure de confronter leurs points de vue, de mettre en commun leurs expériences, de créer les instruments nécessaires à un enseignement efficace.

R. H.

Fournit SA 4806 Wikon

Tout le matériel
pour le cours de cartonnage et reliure.

Demandez nos collections de toile, papier, outils.



FOURNIT S.A., WIKON

Tél. (062) 8 17 81

Collège protestant romand

La Châtaigneraie, 1297 Founex
Internat de garçons de 10 à 19 ans
Externat mixte

Collège situé dans un cadre pittoresque — Petits groupes de travail — Etudes surveillées — Classes d'appui et possibilités de rattrapage.

Préparation à la maturité fédérale

types A, B, C

Cuisine soignée. Logement par chambres individuelles ou dortoirs de juniors 4 à 5 lits.

Activités sportives : dirigées par maîtres diplômés.
Tennis — Natation — Equitation — Football — Basketball, etc. Pratique des sports d'hiver à la montagne.

Directeur : P. L. Biéler

Tél. (022) 76 24 31

comité central

Comptes SPR 1968

I Comptes SPR 1968

	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
<i>1. Caisse générale</i>		
<i>Pertes et profit (résumé)</i>		
Cotisations		27 516.25
Assurance (commission)		263.—
Intérêts divers		825.05
Remboursement impôt anticipé		218.10
Comité central : honoraires	5 520.—	
séances	2 045.50	
Administration générale	1 884.55	
Délégations	4 692.30	
Commissions	4 029.50	
Assemblée des délégués	1 172.—	
Subventions	320.—	
Cotisations	731.10	
Amortissement matériel	1 570.50	
Bénéfice	6 856.95	
	<u>28 822.40</u>	<u>28 822.40</u>
<i>2. Caisse de secours</i>		
Intérêts divers — droits de garde		1 039.15
Remboursement impôt anticipé		347.50
Bénéfice	1 386.65	
	<u>1 386.65</u>	<u>1 386.65</u>
<i>3. Fonds activités pédagogiques</i>		
Cotisations		4 156.—
Intérêts		88.65
Trogen, Chexbres et divers	1 165.60	
Bénéfice	3 079.05	
	<u>4 244.65</u>	<u>4 244.65</u>
<i>4. Fonds du Congrès</i>		
Cotisations		4 156.—
Intérêts		545.05
Remboursement impôt anticipé		63.30
Frais divers	64.60	
Bénéfice	4 699.75	
	<u>4 764.35</u>	<u>4 764.35</u>

Bilan SPR au 31 12 1968

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Caisse	53.45	
Chèques postaux	7 913.27	
Livrets de dépôts	74 412.84	
Titres	38 528.—	
Caisse générale		53 472.97
Caisse de secours		38 631.19
Fonds activités pédagogiques		8 224.50
Fonds du Congrès		20 578.90
	<u>120 907.56</u>	<u>120 907.56</u>

II « Educateur » 1968

	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
<i>Pertes et profit (résumé)</i>		
Abonnements :		
Vaud	32 784.—	
Berne	11 568.—	
Neuchâtel	8 092.—	
Genève	9 152.—	
Valais	273.—	
Individuels	5 552.60	
	<u>67 421.60</u>	67 421.60
Publicité		26 042.50
Bulletin bibliographique		1 996.40
Intérêts et remboursement impôt anticipé		130.80
Factures imprimerie Corbaz	74 778.50	
Clichés - dessins	3 450.80	
Honoraires des rédacteurs et des collaborateurs	11 861.50	
Commission	488.40	
Administration	1 105.35	
Bénéfice de l'exercice	3 906.75	
	<u>95 591.30</u>	<u>95 591.30</u>

Bilan au 31 décembre 1968

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Chèques postaux	3 677.65	
Livret de dépôts	9 521.95	
Débiteurs	577.30	
Fortune pour balance		13 776.90
	<u>13 776.90</u>	<u>13 776.90</u>

III Guilde de documentation 1968

	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
<i>Pertes et profits (résumé)</i>		
Ventes		74 587.48
Intérêts du livret de dépôts		558.45
Remboursement impôt anticipé		166.10
Plus-value sur matériel		7 325.—
Impressions	49 923.40	
Ports et taxes ccp	3 070.65	
Fournitures diverses	1 954.15	
Assurance	14.60	
Commission Guilde	775.90	
Honoraires (administration et col-laborateurs)	12 229.05	
Bénéfice de l'exercice	14 669.28	
	<u>82 637.03</u>	<u>82 637.03</u>

névralgie
refroidissements
maux de tête
rhumatisme
lumbago sciatique

prenez **KAFA** poudre ou comprimés
soulage rapidement

Bilan

Chèques postaux	7 300.26	
Livret de dépôt	22 134.05	
Matériel	51 325.—	
Fortune pour balance		80 759.31
	80 759.31	80 759.31

Lausanne, le 3 février 1969.
Le caissier SPR
A. Rochat.

Comptes S.P.R. 1968*Rapport des vérificateurs*

Réunis le jeudi 20 février 1969 à Lausanne, les soussignés ont effectué le contrôle des comptes de la caisse SPR, de l'« Educateur » et de la « Guilde de documentation ».

De nombreux pointages nous ont permis de constater la parfaite correspondance des pièces et des écritures.

La commission remercie le caissier de l'excellente tenue de ses comptes.

Elle propose à l'assemblée des délégués de la SPR

- d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés,
- d'en donner décharge au caissier,
- de relever les vérificateurs de leur mandat.

Lausanne, le 20 février 1969 :

Les vérificateurs :
Y. Rial, Genève,
B. von Allmen, Nidau,
R. Dyens, Savuit/Lutry.

Commission pour le choix de lectures**Rapport de l'exercice 1968**

Commençons ce bref rapport par quelques considérations, les unes encourageantes, les autres... moins. Au nombre des satisfactions, il faut mentionner le soutien continu que nous accordent la Confédération, les Départements IP de quatre cantons (Vaud, Genève, Neuchâtel et Berne), ainsi que les sections de la Romande. Il faut encore citer le fait réjouissant que les éditeurs de chez nous — et « Rencontre » en particulier — nous octroient un service plus fréquent.

Parmi les déceptions prend place le sentiment de notre involontaire insuffisance : il est trop de bons livres dont nous ne parlons pas, tout simplement parce qu'ils ne nous sont pas envoyés et que nous ne pouvons les acheter ; et il est trop d'histoires insignifiantes que quelques éditeurs jugent bonnes pour leur service gratuit, mais dont nous rangeons parfois les titres sous la rubrique « Nous avons reçu »...

Ah ! si nous pouvions illustrer notre publication, donner la parole à des auteurs, à des bibliothécaires !... Hélas ! le secrétaire-caissier de la commission de lecture s'en sera allé sans avoir vu la réalisation de tels espoirs...

* * *

Mais au lieu de vous entretenir de nos rêves, voyez plutôt ce que nous avons tout de même fait :

Le Bulletin bibliographique de l'an 1968 a paru sur 48 pages ; 2 feuilles de 16 (mars et décembre), 2 feuilles de 8 (juin et octobre) ; 179 ouvrages (21 de plus que l'année dernière) ont été lus par la commission. Leur répartition se conçoit ainsi : 26 pour les enfants de moins de 10 ans, 114 pour les jeunes de 10 à 16 ans et 39 pour les bibliothèques populaires.

Parmi les livres réservés à l'âge moyen, 61 concernent le genre romanesque et les aventures, 13 le genre policier, 9 la famille, les animaux, la nature, 8 sont des contes, 10 traitent d'histoire ou de biographie, 6 de géographie, de voyages ou d'exploration, 5 de sports et de jeux, 1 de science-fiction et 1 de poésie.

Quant aux 39 classés sous Bibliothèques populaires, 8 sont des romans ou des nouvelles, 8 des monographies ou des ouvrages concernant la géographie et les voyages, 4 des livres scientifiques ; 9 se rangent sous la rubrique langue, littérature et dictionnaires, 9 appartiennent au domaine poétique et 1 à la philosophie.

Ces 179 comptes rendus portent le nombre total des ouvrages examinés depuis le début de la commission de lecture SPR à 7293.

De ces 179 titres, 142 sont fournis gracieusement par des éditeurs étrangers et 37 par des maisons suisses, soit pour ces dernières 20,33 % contre 16,50 % l'an passé. Nous souhaitons voir s'accroître cette progression.

* * *

Passons aux comptes de l'exercice écoulé.

Aux recettes :	
Solde actif de 1967	722.35
Subventions :	
Société pédagogique vaudoise	200.—
Société pédagogique jurassienne	200.—
Etat de Vaud	300.—
Confédération, Département de l'intérieur	700.—
Société pédagogique neuchâteloise	200.—
Etat de Genève	200.—
Etat de Berne	150.—
Etat de Neuchâtel	100.—
Société pédagogique suisse romande	200.—
Bonification s/fact. imprimerie, 7 1/2 % de Fr. 2044.75	153.35
Intérêt s/c.c. B.C.V. N° 271099	9.98
Total des recettes	3135.68
Aux dépenses :	
Frais de séance du 28.1.68, repas, déplacements, etc.	161.80
Impression du Bulletin bibliographique :	
1 ^{re} feuille, 16 pages	803.90
2 ^e feuille, 8 pages	248.35
3 ^e feuille, 8 pages	262.75
4 ^e feuille, 16 pages	729.75
Frais de brochage des 4 feuilles 1967	105.—
Ports et frais s/c.c. B.C.V.	3.09
Impôt 30 %	2.99
Honoraires du secrétaire-caissier 1968	300.—
Frais de bureau, envois, correspondance, etc.	40.25
Total des dépenses	2657.88
Total des recettes	3135.68
Total des dépenses	2657.88
Bénéfice de l'exercice	477.80

duquel il convient de déduire les frais de séance de ce jour, mais d'ajouter la subvention de la Société pédagogique genevoise (100 francs) parvenue trop tard pour figurer dans le présent compte et qui sera portée dans l'exercice 1969.

Lausanne, le 2 février 1969.

Le secrétaire-caissier :
A. Chevalley.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Concours « Que sais-tu de l'alcool ? »

Proposé aux élèves du degré supérieur, ce concours fut organisé avec l'appui du Service de l'enseignement primaire. Les épreuves étaient basées sur l'étude des pages 252 à 259 du manuel « A la découverte des sciences I ».

Dix-neuf classes ont envoyé un travail collectif. Dans 137 autres, 2500 formules furent remises aux élèves qui devaient travailler individuellement.

Sur les dix-neuf travaux collectifs, quatorze étaient exacts. Le premier prix a été obtenu par la classe de M. Messieux à Payerne qui avait logé les mots croisés à l'intérieur d'un magnifique dessin de l'Abbatiale. Au second rang se classaient les écoles ménagères d'Aubonne et d'Avenches.

Cinq cent soixante-trois élèves ont envoyé au jury un travail personnel. 264 ont été éliminés pour erreurs dans les mots croisés. Les réponses aux questions subsidiaires et la présentation ont permis de classer les 299 autres. 195 concurrents furent récompensés.

Le premier prix (pendulette) a été gagné par Claudette Heiniger, classe de M^{me} Sottas, Yverdon. Les dix appareils de photo ont été attribués à des élèves fréquentant les classes de Cully, Lavigny, Lussery, Montreux, Savuit, Vevey, Yverdon.

L'Association antialcoolique du corps enseignant remercie tous les collègues qui ont encouragé leurs élèves à cette réflexion sur un problème qu'on ne peut méconnaître dans notre civilisation mécanicienne.

Ed. Cachemaille

« Faits d'aujourd'hui »

Cette brochure illustrée présente succinctement quelques informations sur l'alcool et la vie moderne. Elle peut être remise aux élèves de neuvième année ou lue avec eux en classe. Les écoles vaudoises reçoivent gratuitement le nombre d'exemplaires qu'elles désirent. Adresser les commandes à M. Cachemaille, instituteur, Villardiez 24, 1009 Pully.

Collectivité SPV de la SVRSM

Les médecins dont les noms suivent ont démissionné de la Société vaudoise de médecine :

Dr Champrenaud, Chexbres
 Dr Dubugnon Hélène, Lausanne
 Dr Dubugnon Pierre, Lausanne
 Dr Dufey, Villeneuve
 Dr Dusserre, Chavannes-Renens
 Dr Rochat Marcel, Oron-la-Ville
 Dr Rossier Marcel, Lausanne
 Dr Schafter Olivier, Yverdon

En outre, MM. Ch. Wachsmuth, Lausanne et Antoine Porchet, Lucens ne font pas partie de cette société.

Il est donc nécessaire que les assurés consultant ces médecins demandent la feuille ordinaire (bleue) et non pas la feuille-maladie du régime sans convention. Le paiement de la note d'honoraires se fera comme pour les médecins conventionnels, directement par la Caisse au médecin.

Le secrétaire :
F. Petit

AVMG

Cours de ski en station à Zermatt (7 au 12 avril)

Ce cours est ouvert à tous les membres et amis du corps enseignant. **Prix : Fr. 225 francs**, comprenant logement et pension à l'Hôtel Gornergrat, billet collectif Lausanne-Zermatt et retour, taxes diverses, abonnement général dès le lundi sur le Zermatt-Gornergrat, le Stockhorn et le Triftji (nouveau). Descentes sous conduite par instructeur ou ski libre. (Suppl. 20 francs aux non-membres AVMG.)

N'attendez pas pour votre inscription, le nombre des places étant limité à 70 !

Renseignements et inscriptions auprès de Daniel Jan, Général-Guisan 5, Yverdon (tél. (024) 2 59 74) jusqu'au 22 mars, dernier délai.

Le chef technique :
D. Jan.

N'oubliez pas...

de consulter régulièrement la « Feuille des avis officiels ». De nombreux postes sont régulièrement au concours.

Croix-Rouge de la jeunesse

Echanges d'albums et de poupées

Nous offrons à tous ceux qui s'intéressent aux échanges internationaux de beaux albums étrangers et environ vingt poupées ravissantes en costumes nationaux. On peut les demander, en faisant part du pays souhaité, auprès du Secrétariat vaudois de la CRJ, chemin du Platane 1, 1008 Prilly, qui fournira également les poupées à habiller.

Perdu...

au bar de Beaulieu le 8 février, parapluie turquoise, corbin métal jaune. Sa propriétaire le recherche : M^{me} Dupuget, inst., r. J.-J.-Cart 5, Lausanne, tél. 26 77 82.



**Grands
et petits,
ils roulent
tous sur**

ALLEGRO

genève

Convocation

Les membres de la SPG sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le mercredi 19 mars, à 20 h. 30, salle communale de Plainpalais.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Communications du comité.
- 2) Nouveaux statuts.

Chaque membre de la SPG a reçu les projets de nouveaux statuts. Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 15 mars pour nous faire parvenir, (SPG, Ecole de St Jean, 12, rue de Saint Jean, 1203 Genève) vos propositions individuelles.

Le comité.

Aula du centre pédagogique

Le vendredi 7 mars 1969, à 20 h. 30, concert de musique de chambre avec Simon Bakman, premier violon à l'OSR, Brigitte Scheu, pianiste, Bernard de Siebenthal, violoncelle à l'OSR.

Œuvres de Leclerc, Vivaldi, Bach, Schuman, Dvorak, Stradella, Pergolesi, Brahms, Fare, Scarlatesera.

Prix des places Fr. 3.—. Billets en vente au secrétariat des études pédagogiques.

Le comité.

Tribune libre

A propos du plan d'études...

Notre collègue Fiorina dans son travail de recherche sur notre plan d'études (voir « Educateur » N° 7, du 21 février 1969), a mis le doigt sur un problème indiscuté jusqu'à ce jour. Instituteurs soumis, nous avons estimé qu'il était de notre devoir de le considérer comme loi immuable que nous devions accepter, faute de quoi aucune organisation scolaire ne conserverait sa valeur. Souci louable, mais très vite doublé d'un autre souci : celui de l'instituteur chargé d'enseigner. L'administrateur nous répondra que ces deux soucis ne doivent en former qu'un : « vous devez enseigner ce qui est au plan d'études ». Nous le voudrions bien, mais depuis plusieurs années, nous nous sommes rendu compte des difficultés insurmontables qu'une telle attitude implique.

L'étude de Fiorina, étant bien entendu qu'il sera toujours possible de discuter dans le détail d'estimations chiffrées, démontre avec la plus grande clarté qu'à force d'avoir voulu préciser, codifier, structurer, notre plan d'études s'est enflé au cours des ans et qu'il risque de faire comme la grenouille de La Fontaine. L'affaire ne sera pas aussi spectaculaire ; après tout, n'a-t-elle pas lieu chaque jour ? Que faisons-nous dans notre classe pour « nous en tirer » ? Nous trichons. Soit nous trichons avec la « loi » ; nous faisons alors un tri des notions à enseigner en renonçant à l'occasion à telle ou telle leçon au profit de telle autre qui nous paraît plus importante. Soit, par contre, nous trichons avec nos élèves lorsque nous effleurons certains sujets du plan d'études que nous n'avons pas le temps d'aborder d'une manière approfondie. Pour celui qui craint les explications que l'administrateur est en droit de lui demander et qui tient à « se couvrir », il existe divers moyens ; cette dernière tricherie en est un. Une remarque révélatrice de notre problème est celle qu'il nous arrive de faire en fin d'année : « J'ai fait mon

programme. » Ceci pourrait être traduit ainsi : « J'ai parcouru le programme et j'ai fait ce que j'ai pu. » Lorsque les promotions sont là, nous n'y pensons plus, nous partons en vacances. Mais en cours d'année, combien d'entre nous n'ont-ils pas ressenti de l'insatisfaction face à ce problème du plan d'études auquel ils n'ont pas trouvé de véritables solutions.

Songeons un instant à notre programme de sciences naturelles dit « expérimental » mais qui n'en n'est pas moins obligatoire :

6^e année (élèves de 11 à 12 ans), 1^{er} trimestre (11 leçons de 45 minutes)

« Les trois états de la matière. »

« Déterminer par des expériences quelques caractères des solides, des liquides et des gaz. »

+ 13 lignes de précisions.

« Les Oiseaux. »

« Etudes de la poule. » + 1 ligne de précisions.

« Quelques oiseaux, exercices de comparaisons. »

« Le pin. » + 1 ligne de précisions.

« Comparaisons avec d'autres conifères : sapin, épicéa, mélèze. » + 3 lignes de précisions.

« Comparaison avec le cerisier : fleurs et fruits. »

« La digestion et les aliments. » + 3 lignes de précisions.

« Reprendre la respiration et la circulation, déjà étudiées. »

« Exercices sur les 3 systèmes. »

« La couleuvre. » + 1 ligne de précisions.

« Comparaison avec la vipère, le lézard. »

« Les vases communicants. » + 1 ligne de précisions.

« Applications : niveau d'eau, siphon d'un évier ou d'un lavabo, jet d'eau, distribution d'eau, écluses. »

Magnifique programme, mais combien inapplicable, dans le temps qui nous est imparti.

Songeons encore aux nombreuses sollicitations auxquelles l'administration scolaire nous soumet directement ou indirectement tout au cours de l'année : émissions de radio, émissions de télévision, visites de musées, de parcs, patinoires, cinéma, piscine, concerts, œuvres de bienfaisance... Il faudrait répondre à ces sollicitations pour être sûr de ne jamais être appelé à devoir se justifier. Certains savent ce que peuvent signifier les souhaits d'un administrateur...

Pensons encore à ce découpage des heures d'enseignement à conserver obligatoirement pour chaque branche. Aucune souplesse, aucun accommodement n'est précisé dans ce domaine. Nous sommes obligés, là encore, de constater que l'administrateur, en voulant « toucher » à la minuterie de la machine, a déréglé cette machine qui chaque jour tombe en panne. Ce que le praticien sait, c'est qu'il y a des heures avant la récréation, qu'il y en a après et que, chaque jour, dans la plupart des classes, les premiers moments de la journée ainsi que les derniers sont consacrés aux devoirs : contrôles ou corrections, inscriptions ou préparations... L'espace compris entre ces différents moments est le temps réel dont dispose l'instituteur pour enseigner. En outre, la récréation marque la fin d'une leçon puis le début d'une autre. On n'imagine pas un enseignant poursuivant régulièrement une leçon pendant 5, 10 minutes peut-être après cet arrêt du travail pour tenter d'être en accord avec le plan d'études. Tout changement d'occupation marque un nouvel arrêt du travail, une mise en train, une perte de temps. Il faut noter, en passant, les multiples perturbations qu'entraîne le nombre toujours croissant des personnes qui, tout au cours de l'année peuvent pénétrer dans nos classes : maîtres spéciaux,

assistants pédagogiques, infirmières, groupes de stagiaires... et qui, souvent, nous rendent la tâche plus difficile encore.

Il est à souhaiter que les responsables de cette situation s'efforcent d'y mettre fin sans délai pour le bien des enfants dont nous avons la charge et pour le nôtre. Tous, nous désirons travailler dans un cadre qui tienne compte des réalités.

D. Perrenoud.

Le Cycle d'orientation répand ses bienfaits

La dernière séance de la délégation de la SPG auprès du chef du Département de l'instruction publique a eu lieu le 23 janvier (cf. « Educateur » du 21 février). Le résumé qui nous a été présenté fait état de « l'excellent climat » qui a régné lors de cette réunion et des « assurances précieuses » reçues par nos délégués au sujet des classes de 6^e année notamment. Malheureusement, nous devons bien constater que les mots ont un sens et que les faits en ont un autre. En effet, nous venons d'apprendre d'une part que la 6^e année restera à l'enseignement primaire puis, d'autre part que les psychologues vont venir nous aider à « préorienter » nos élèves pour assurer une meilleure liaison entre l'école primaire et le CO. Comme si les sérieuses difficultés que connaît le CO pouvaient provenir de ce passage. Non, voyons clair et soyons sérieux : en fait, il s'agit de nous rendre toujours plus responsables de l'**orientation**. C'est d'ailleurs, ce que personne n'ignore plus, par les notes attribuées aux élèves à l'école primaire et par les rapports que les maî-

tres établissent en fin de 6^e primaire que la véritable orientation s'est pratiquement toujours faite. Sur ce point, rien n'a guère changé depuis la création du CO, le système traditionnel subsiste.

Les classes de 6^e année vont-elles donc continuer à se faire grignoter sous les yeux admiratifs et reconnaissants des enseignants primaires ou le CO va-t-il enfin se charger du travail pour lequel il a été créé : orienter et non réorienter ? Il serait, semble-t-il, nécessaire de rappeler maintenant aux responsables de la création de ce nouvel ordre d'enseignement les propositions présentées et défendues en son temps par l'UIG :

En première année du CO (ancienne 7^e primaire, enfants de 13 à 14 ans), tous les élèves suivent le même programme général (tronc commun). Des branches à option, telles que le latin, la physique, sont proposées aux élèves ou aux parents qui doivent faire un choix. A la fin de cette première année, aucune notion enseignée (pour les branches à option seulement) n'est considérée comme acquise. De cette manière, il n'est plus question de rattrapage. Les notes obtenues par les élèves dans les branches à option deviennent alors très utiles pour l'orientation. En outre, pendant toute cette première période, les psychologues ont le temps d'observer les élèves et de leur faire passer des tests dans le cadre et l'atmosphère de l'école qui sera la leur l'année suivante.

La première année du CO deviendrait alors une véritable année d'orientation. La deuxième année pourrait être celle de la réorientation où les rattrapages et les classes passerelles se justifieraient.

Le CO a été lancé sous la forme d'un essai, il est temps d'en faire le bilan avant que ses bienfaits ne se répandent encore davantage. Il y a du pain sur la planche.

Harpagon.

neuchâtel

Assemblée générale ordinaire

Mercredi 26 mars 1969, à La Chaux-de-Fonds (le local sera précisé ultérieurement).

14 h. 15, assemblée générale de la Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique.

15 heures, assemblée générale ordinaire SPN.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée générale trisannuelle du 9 mars 1968, à Couvet.
2. Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 1968, à Fontainemelon.
3. Examen et discussion des rapports de gestion : a) du Comité central ; b) de la commission pédagogique de la SPN ; (se munir de l'« Educateur » N° 5, du 7 février 1969).
4. Déclaration d'intentions du Comité central de la SPN.
5. Nomination de membres honoraires.
6. Nomination d'un membre d'honneur.
7. Remise du Prix pédagogique.
8. Divers.

Comité central SPN.

Section de Neuchâtel

Comité de section pour 1969

M. François Bourquin, président.

M. Alain Thiebaud, joies annexes et procès-verbaux.

M. Michel Pfaehler, secrétaire correspondance.

M. Michel Girard, caissier.

M^{me} Roxan Marti, déléguée au CC et vice-présidente.

M. Francis Houriet, rempl. au CC et joies annexes.

M^{me} Yvonne Rollier, assesseur.

M^{me} Junod, assesseur.

Extraits du rapport du président

La section de Neuchâtel, avec ses 140 membres est la plus importante du canton. Sous la direction de son comité, et emmenée avec dynamisme par son président, elle a connu une activité réjouissante.

Elle a participé, comme les autres sections, à l'étude du projet de loi sur le « Statut des enseignants », et s'est, dans sa majorité, associée à la position de refus de la SPN estimant que le projet ne présentait pas toutes les garanties nécessaires, tant à notre profession qu'à notre personnalité d'enseignants.

C'est sur la proposition de la section que l'assemblée des

délégués a fixé la cotisation des membres retraités à Fr. 12.— y compris le service de l'« Educateur ».

Le comité a pris acte avec plaisir de la décision du CC d'attribuer le prix pédagogique au collègue M. Nicoulin, membre de la section, et connu pour ses nombreux travaux pédagogiques au service de l'enseignement du français.

Malgré de multiples démarches, l'appui entre autres du Comité central, le problème des clés de collèges n'a pas encore été résolu à satisfaction. A la suite du refus motivé des autorités locales, et de l'avis du Département qui estime que ce problème relève exclusivement des compétences des autorités communales, le comité de section a décidé de procéder à une nouvelle consultation du corps enseignant intéressé. L'argument principal évoqué pour refuser l'octroi des clés aux titulaires étant les risques que peuvent faire courir aux installations ou aux bâtiments quelques négligents ou insoucians, le comité a prié le CC de prendre contact avec l'assureur afin d'envisager la couverture de ces risques par l'assurance RC. Les démarches sont en cours.

La réorganisation du secrétariat des écoles n'a pas permis, comme souhaité d'obtenir encore un décompte précis des traitements servis. Cette affaire est pourtant en bonne voie.

Devant les nombreux problèmes posés par l'introduction de la multilatéralité, le comité a jugé utile de convoquer les intéressés à un forum en octobre 1968. Ce premier échange de vues permit de mettre en lumière les avantages et inconvénients de cet aspect de la réforme. Le comité suivra l'évolution de la question avec attention et ne manquera pas d'informer ou de consulter la section en temps utile.

La visite de la raffinerie de Cressier organisée par la section a connu un heureux succès. Près de nonante personnes y participèrent. La course traditionnelle d'automne n'a pu avoir lieu ; en revanche, le week-end à skis aux Collons-sur-Sion a réuni une trentaine de collègues.

Le président Bourquin conclut son rapport en apportant les félicitations de son comité et de la section au collègue Philippe Zutter, dernièrement nommé au poste de sous-directeur de la section préprofessionnelle. Il se réjouit également de l'esprit d'étroite collaboration qui s'est établi entre le CC et les sections.

L'équipe du comité de section a travaillé dans un excellent esprit, et s'efforcera de résoudre, au cours de l'année à venir, les problèmes encore en suspens.

GB.

Délégations 1969

Comité central SPN : M^{me} Roxan Marti.

Assemblée des délégués SPR : MM. Alain Thiebaud, François Bourquin.

Assemblée des délégués SPN : M^{me} Marc Junod, MM. Cyprien Calame, Michel Girard, Alain Thiebaud, Francis Houriet et le président de section.

Vérificateurs des comptes : M^{mes} Suzanne Borel et Jacqueline Viennet ; suppl. M. Jean Guye.

Comité Fête de la jeunesse : M^{lle} Janine Robert et M. Daniel Steiner.

Publications Pro Juventute : M^{lle} Eliane Haldimann.

Union syndicale : M^{me} Denyse Porret, M. François Bourquin.

Félicitations

Le collègue Philippe Zutter, instituteur à Neuchâtel, a été désigné par la commission scolaire pour occuper le poste de sous-directeur de la section préprofessionnelle. Ce choix,

qui a réjoui la section de Neuchâtel, est aussi une source de satisfaction pour la SPN. Notre collègue, en effet, a toujours pris une part active à la vie de la société, et ses qualités de « débatter » sont connues de tous. Engagé dès le début dans la mise en place de la section préprofessionnelle, il en connaît l'esprit, les possibilités et les limites. Nous lui souhaitons satisfaction et succès dans ses nouvelles tâches.

GB.

Comité central

Séance du 14 février 1969 à Neuchâtel. Présidence : Claude Zweiacker, président.

Correspondance : Le collègue Nicoulin, premier lauréat du prix pédagogique a accepté avec reconnaissance la distinction qui lui a été faite. Il en reporte l'honneur sur l'école neuchâteloise, puisque, dit-il, il a seulement voulu faire profiter ses élèves, puis ses collègues du travail de fin d'études qu'il avait entrepris, puis poursuivi.

Sur la demande de la section de Neuchâtel, le CC prendra contact avec la « Neuchâteloise » pour étudier dans quelle mesure, et à quelles conditions, notre assurance RC pourrait couvrir les risques de dommages aux locaux et installations scolaires découlant du libre accès aux classes par l'obtention de la clé du collège.

La commune de Dombresson a décidé la fermeture pure et simple des classes terminales qu'elle abritait. Ces classes groupaient des élèves ayant une ou plusieurs années de retard, provenant de diverses localités du Val-de-Ruz. Cette mesure va à l'encontre de l'esprit de la réforme, et risque de marquer un pas en arrière dans le souci d'homogénéité des classes. Le CC a aussitôt pris contact à ce sujet avec le DIP.

Le secrétariat fédératif VPOD communique que le collègue Joseph Villat, secrétaire syndical sera plus particulièrement chargé des contacts avec les enseignants, et succédera ainsi au collègue Schupbach.

A la demande du comité SPR, deux membres du CC/SPN prendront part le 23 mars à Bulle à une séance d'information concernant le futur centre de formation continue. Le CC y délèguera M^{me} Rollier et le président Zweiacker.

A la suite de l'entrefilet paru dans l'« Educateur » au sujet des jardinières d'enfant, le CC a reçu une intéressante documentation qu'il transmettra à la commission ad hoc. Il a profité de remettre le questionnaire de la FIAI sur l'éducation préscolaire à la présidente de l'Association neuchâteloise des jardinières d'enfants.

Donnant suite à une demande de la SPN, le Département a décidé de mettre sur pied une commission chargée d'étudier une nouvelle organisation des conférences officielles d'automne. Cette commission comprendra trois représentants du DIP et six enseignants appartenant si possible aux divers degrés de l'enseignement. M^{lle} H. Jeanneret y représentera le CC, les autres délégués seront proposés par les sections.

Le collègue J.P. Bornand, de Bevaix, collaborera à la préparation du rapport pour le congrès SPR de 1970.

Le Département, donnant suite à une demande plusieurs fois présentée par la SPN a invité les autorités communales à faire établir au début de chaque année un décompte détaillé relatif au calcul du traitement des enseignants.

Le DIP a également donné son accord quant à la constitution d'un groupe de travail chargé d'examiner les possibilités d'utilisation du manuel de géographie pour les 3^e et 4^e années primaires. C'était là un des vœux émis par la

commission pédagogique en conclusion de son rapport sur le livre Berner-Perrin. La SPN sera associée à ce travail.

Tour d'horizon

Études pédagogiques. Dans l'« Educateur » N° 1, sous le même sous-titre, nous signalions la crainte que le CC avait ressentie à l'annonce de l'ouverture prochaine d'une section de langues vivantes dans la cadre du gymnase pédagogique. Le Département a répondu à notre lettre en précisant qu'il ne s'agit en aucun cas d'une tentative de diminution des exigences d'entrée à l'EN, mais plutôt d'une orientation légèrement différenciée, tendant à l'instauration d'une maturité fédérale du type D, « dépoussiérant » le programme de la section pédagogique, le plus chargé en comparaison des options parallèles. Le problème reste toutefois posé quant à l'enseignement systématique des disciplines dites « secondaires » : musique, gymnastique, travaux manuels, travaux féminins. Cette importante question reste ouverte, et le CC demandera une entrevue avec le DIP à ce propos.

Appréciation du travail scolaire. La commission officielle dans laquelle la SPN est représentée vient de publier un intéressant rapport qui sera étudié par les comités de sections et sur lequel le CC prendra position le 7 mars. Affaire à suivre.

Stabilisation du personnel auxiliaire. Des directives pratiques ont été proposées par la commission officielle ad hoc. Le CC prendra également position le 7 mars à ce sujet, après avoir consulté les comités de sections. Signalons d'ores et déjà que le projet prévoit la participation active de la SPN à l'examen des candidats. Nous en reparlerons donc plus en détail en temps utile.

Mathématiques modernes. Le paragraphe publié dans l'« Educateur » N° 3 à ce sujet a provoqué une réaction immédiate du Département. Celui-ci a notamment précisé que les « portes du Château » nous étaient toujours ouvertes lorsqu'un problème de ce genre se présentait. Rappelons que l'information sur laquelle nous avons établi notre protestation était exacte au moment où l'article fut écrit. Au moment de la parution, elle ne l'était plus totalement, puisque entre-temps, une délégation du groupe de travail avait pu se faire entendre.

Assemblée des délégués. Le CC discute et prend position sur les propositions soumises par les sections. Ces dernières ont été portées à la connaissance des comités de sections. Leur énumération, la position du CC et le sort que leur réservera l'AD prendront place dans le compte rendu de la séance du 21 février.

Vice-présidence du CC. Mlle Jeanneret de La Chaux-de-Fonds, pressentie par le CC pour occuper ce poste s'est finalement désistée. Une proposition nouvelle sera faite en la personne du collègue G. Bouquet.

Commission « courses d'écoles ». Sur proposition de la section de Boudry, une commission chargée d'établir un dossier comprenant toute documentation utile a été constituée. Elle sera présidée par le collègue Roger Schwab, de Colombier. En font partie les collègues Ph. Zutter (Ne), R. Raymond (L.L.), A. Grossenbacher (V.-T.), M. Jaquet (C.-F.) et Mlle B.-H. Balmer (V.-R.).

Commission « structures SPN ». Une révision des statuts de la SPN est devenue nécessaire. La commission proposée par la section de La Chaux-de-Fonds a été constituée comme suit : président : Jean-Claude Leuba, de La Chaux-de-Fonds. Membres : Cl. Zwiackier et M.-A. Grandjean, repré-

sentants du CC, F. Houriet (Ne), P. Brossin (L.L.), F. Wolf (C.-F.), G. Muller (V.-T.), J.-A. Girard (V.-R.). Le district de Boudry n'a désigné aucun représentant.

Divers. La caisse de remplacement ancien style a vécu. La dernière séance de comité a précédé celle inaugurale du nouveau comité. La présidence en est confiée, selon le règlement au chef du Département de l'IP. Le vice-président a été désigné en la personne de M. Jean-Pierre Renk, conseiller communal au Locle.

Le fonds de secours, nouvellement institué sera géré par un comité comprenant un représentant des communes villes, un représentant des petites communes, un enseignant secondaire, et un enseignant primaire-préprofessionnel. La SPN a confié ce mandat au collègue Georges Montandon de Peseux.

Collèges multilatéraux. La création de ces ensembles implique la désignation d'un sous-directeur plus spécialement chargé de la section préprofessionnelle. Il apparaît équitable que là où la direction générale est confiée à un licencié, celle de la section PP revienne à un enseignant de ce degré. Il n'y a naturellement nulle disposition légale dans ce sens, mais le CC est d'avis que ce choix ressortit à la simple logique.

GB.

VPOD résumé des comptes 1968

Compte de Pertes et Profits

Entrées	Sorties
Cot. SPN-VPOD 45 541.50	Cot. à la C. F. 28 676.—
Rist. de la C. F. 2 772.65	Cot. à Cartel cantonal
Primes recrutement 70.—	590.—
Subvention « Educateur »	Rist. aux caissiers 590.—
1 400.—	Rist. aux sections
Agendas 20.—	2 842.50
Secours judiciaire 30.—	Cot. SPN 13 275.—
	Primes recrutement 70.—
	Cot. perçues en trop
	218.—
	Agendas 18.40
	Poste, taxes 10.50
	Honoraires, caissier
	600.—
	Frais divers 179.65
	Le Locle, versement
	par erreur 600.—
49 834.15	47 670.05

Entrées	49 834.15
Sorties	47 670.05
Boni	2 164.10

Bilan au 18 février 1969

Compte chèques	
postaux	2 867.10
En caisse	111.—
	2 978.10

Actif au 21. 2. 68	814.—
Actif au 18. 2. 69	2 978.10
Augmentation	
d'actif	2 164.10

Voyage de printemps

LA BRETAGNE (8 jours)

du 10 au 17 avril 1969

Itinéraire : Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel - Pontarlier - Beaune - Autun - Nevers - Bourges.

Tours - Saumur - Anger (château : tapisseries de l'Apocalypse) - Nantes (cathédrale).

Josselin - Guéhenno (calvaire) - Vannes - Carnac (alignement des menhirs de Ménez) - Quiberon - Lorient.

Kernascléden (église : fresques) - Le Faouët (chapelle Ste-Barbe : jubé) - Concarneau (port) - Quimper (cathédrale et musée breton) - Pointe du Raz - Douarnenez.

Tréboùl - Pleybel (enclos paroissial) - Guimiliau (cal-

vaire) - Plougastel-Daoulas (calvaire) - Brest (tour de ville avec guide) - Le Folgoët (église) - Saint-Pol-de-Léon (clocher ajouré) - Morlaix - Ploumanach (rochers) - Perros-Guirec.

Tréguier (cathédrale) - Paimpol - Ile de Bréhat (tour de l'île en bateau) - Saint-Brieuc - Dinard. Bac pour Saint-Malo.

Le Mont-Saint-Michel (visite) - Fougères (château) - Laval - Le Mans - Orléans.

Gien - Glamecy - Avallon - Vitteaux - Dijon - Dôle - Pontarlier - Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Le Locle.

Prix : F. 550.—

Inscriptions jusqu'au 20 mars. Demander circulaire détaillée et bulletin d'inscription à Willy Guyot, 40, rue Georges-Perrenoud, 2400 Le Locle.

Jura bernois

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE

Comité central

Le Comité central de la SPJ est pris par la section Bienne - La Neuveville : nouvelle adresse de son président, à partir du 15 février 1969 :

Henri REBER
instituteur
2500 BIENNE
im Fuchsenried 16

La correspondance concernant la SPJ devra être adressée à l'adresse ci-dessus, à partir de cette date.

Farron.

Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes (SBMEM)

Section jurassienne

Vers la formation d'une commission

Conformément à la décision prise lors de la dernière assemblée générale, il incombait au nouveau comité de constituer une commission chargée de promouvoir la formation continue du corps enseignant secondaire jurassien.

Au mois de novembre, le comité a fait parvenir aux 30 représentants de nos écoles une circulaire en vue de recruter les membres de la future commission. De nombreuses écoles ont répondu à notre appel. Ainsi, une commission pourra être mise sur pied dès le début de 1969. Son travail fera suite à l'enquête dont les conclusions ont paru dans l'« Educateur », le 15 mars 1968, page 160.

Notre reconnaissance va aux directeurs d'écoles et aux collègues qui offrent leurs services et acceptent de participer à l'élaboration d'un programme de perfectionnement.

Nous saurions gré à nos membres de bien vouloir nous faire parvenir — encore et toujours ! — toutes suggestions concernant la formation continue (cours de niveau universitaire, groupes de travail sur les moyens modernes d'enseignement, besoin de révision périodique des connaissances,

séjours à l'étranger, etc.). Chaque enseignant est ici concerné !

Pierre Girardin, secrétaire.

(Réd.) Nous nous excusons du contretemps survenu dans la publication du communiqué ci-dessus.

Le comité central de la Société pédagogique jurassienne réuni à Bienne s'est préoccupé de la réforme scolaire dans le Jura

Une quarantaine de personnes appartenant aux milieux pédagogiques jurassiens, bernois et romands se sont réunis samedi 15 février dernier à la Maison du Peuple à Bienne à l'occasion de l'assemblée générale des délégués de la Société pédagogique jurassienne, présidée par M. Marcel Farron, maître secondaire à Tavannes. La passation des pouvoirs de la SPJ, de la section de Moutier à celle de Bienne-La Neuveville ainsi qu'une importante proposition de la section de Delémont ayant trait à faire entrer dans la réalité les thèses votées au Congrès de Moutier ont constitué l'essentiel des délibérations.

En ouvrant les débats, le président se plut à saluer de nombreux invités parmi lesquels MM. Kurt Voegeli, président du comité directeur, Overney, président de la Société pédagogique fribourgeoise, Rychner, secrétaire central de la SEB, Dr Edmond Guéniat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, MM. Albert Berberat et Maurice Péquignot, inspecteurs scolaires, M^{lle} L. Buntschu de Fribourg et M. Rohr de Berne.

Rapport présidentiel

En présentant son ultime rapport, M. Farron remémora les hauts faits du 30^e Congrès de la SPJ à Moutier et exprima ses sentiments de reconnaissance envers tous ceux qui ont œuvré à sa réussite. Le président mentionna les échos que provoqua le rapport de M. Michel Girardin : « L'Ecole de la Vie » a ouvert des portes et a allumé bien des flambeaux puisque dans chaque section jurassienne sont nés des groupes de travail qui se sont penchés avec courage sur les thèses adoptées à Moutier en vue de les faire entrer dans la réalité. Placer l'école davantage dans la vie

des hommes et faire pénétrer cette vie avec plus d'intensité dans les classes du Jura. Voilà en quelque sorte le travail de pionnier qu'ont entrepris de jeunes instituteurs ne se contentant pas de déclarations de principe. Le président SPJ rappela que le Comité central s'est engagé à soutenir moralement et matériellement les récentes initiatives destinées à revaloriser l'école jurassienne. Le nouveau comité SPJ aura la noble et délicate mission de mettre en application les promesses faites par le Comité central. M. Farron souligna également les événements et décisions qui ont jalonné les derniers mois de son mandat : révision de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant et suppression du vicariat, construction de la nouvelle Ecole normale de Porrentruy, interventions au comité de la SEB en vue d'abroger le fameux article 4 du règlement des examens du brevet d'enseignement, participation jurassienne aux travaux de plusieurs commissions intercantonaux destinées à promouvoir l'école romande. Enfin le président sortant rappela les excellents rapports entretenus avec le DIP et exprima sa vive gratitude envers le conseiller d'Etat Simon Kohler qui, à Moutier en juin dernier, apporta sa totale adhésion aux thèses formulées et donna des garanties quant à leur réalisation.

Mutations et comptes

Après avoir rendu compte des nombreuses mutations intervenues dans les sections (65 admissions, 23 démissions et 38 transferts), le président rendit hommage aux pédagogues disparus et pria l'assemblée d'observer un instant de recueillement. Il appartenait à M. Ferdinand Hügi, caissier de la SPJ de présenter les comptes du dernier exercice. A l'énoncé de ceux-ci, il ressort que les comptes du congrès bouclent avec un solde actif de Fr. 188.— sur un total de plus de Fr. 17 000.— aux recettes et aux dépenses, le bilan accusant quant à lui, un actif de Fr. 9354.—. M. Lutz, de Tavannes présenta le rapport de vérification des comptes et remercia M. Hügi de son excellente gestion, après quoi l'assemblée lui en donna décharge.

Il appartenait à M. Georges Cramatte, maître d'application à Porrentruy, de présenter le rapport d'activité du Centre d'information pédagogique. Après avoir annoncé les diverses tâches qui furent menées à chef ces derniers mois, le gérant du centre présenta les comptes du CIP qui bouclent par un solde passif de Fr. 516.— la fortune atteignant actuellement Fr. 9431.—. M. E. Guéniat, directeur du centre, exprima sa vive reconnaissance aux animateurs et réalisateurs, MM. Crélerot, Droz et Vogel et particulièrement à son gérant, M. G. Cramatte. M. Guéniat mentionna aussi une innovation du CIP, la création d'une cage à insectes à usages multiples et pria les collègues intéressés de s'annoncer au CIP.

L'assemblée générale ratifia ensuite la nomination de M. Francis Erard en tant que correspondant jurassien à la revue pédagogique « L'Educateur » en remplacement de M. Germain Montavon, décédé. M. Erard précisa les intentions de la commission SPR de l'« Educateur » en vue de conférer à l'organe corporatif romand, un intérêt accru.

Mlle Buntschu et M. Rohr, animateurs d'une bibliothèque ambulante à l'usage des écoles présentèrent le fonctionnement de leur service de vente, lequel est complété par un service d'exposition itinérante. La SPJ prendra contact avec l'Université populaire jurassienne en vue de coordonner les efforts dans ce domaine.

Importante proposition d'une section

La section SEB de Delémont, par la voix de M. Georges Rais, maître d'application, proposa que les thèses 7 et 10 votées au Congrès de Moutier soient mises en application.

La première exige la mise sur pied d'un enseignement élémentaire de 5 à 6 ans auquel succéderait un enseignement moyen de 4 ou 3 ans accessible à chaque enfant et offrant à chacun les mêmes possibilités de promotion à égalité d'aptitude. La seconde thèse demande la création d'une commission officielle chargée d'examiner différents régimes scolaires et d'étudier pour le Jura, les conditions dans lesquelles serait réalisable l'instauration d'un « cycle d'orientation » ouvert à tous les élèves, et différenciés en sections parallèles.

Après l'adoption du budget, le président procéda à la transmission des pouvoirs de la section de Moutier à celle de Bienne-La Neuveville. Le nouveau comité SPJ aura la composition suivante : président : M. Henri Reber, Bienne ; secrétaire : M^{me} Hélène Hirschi, Bienne ; caissier : M. Jo Prongué, La Neuveville ; membres : M^{lles} Ariane Boillat, Bienne, Hélène Wust, Bienne, MM. Jean Rothen, Bienne et Guido Ruffino, Bienne. Le nouveau président, M. Reber promit de demeurer ouvert et disponible à tous ceux qui voudront contribuer aux efforts du nouveau comité en vue de revaloriser la profession enseignante et mettre en application les propositions du 30^e Congrès pédagogique.

L'assemblée entendit encore M. Voegeli apporter le salut du comité directeur de la SEB, M. Overney apporter celui des enseignants fribourgeois, M. Rychner, émettre diverses propositions tendant à rendre le travail des sections plus efficaces, M. Albert Berberat, inspecteur, formuler un vœu concernant l'organisation des synodes et M. Guéniat, directeur EN, annoncer le début des travaux de la nouvelle Ecole normale de Porrentruy et donner son adhésion totale aux jeunes promoteurs d'un renouveau pédagogique dans le Jura.

C'est par des applaudissements mérités à l'adresse du comité sortant et en particulier à son président, M. Marcel Farron et par des sentiments de reconnaissance exprimés par M. Roland Stähli au nom de toutes les sections jurassiennes que le président put lever cette fructueuse assemblée au cours de laquelle s'affirma la nécessité de revaloriser l'école jurassienne dans un proche avenir.

Fr. E.

Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire

COURS 1969

1. Enseignement du français aux degrés moyen et supérieur de l'Ecole primaire

3 jours (31 mars, 1^{er} et 2 avril 1969), Bienne.

Direction : M. Pierre Henry, maître de classe d'application, Porrentruy.

L'enseignement de la lecture et de la récitation : aperçu des méthodes de lecture - de la lecture courante à la compréhension des textes - la diction et la recherche de l'expression - l'emploi du disque et du magnétophone. L'enseignement de la grammaire et de l'orthographe : l'orthographe grammaticale et l'orthographe d'usage - les exercices grammaticaux - suggestions concernant l'emploi des « cours d'orthographe BLED » - les divers types de dictées - la correction des travaux.

L'enseignement de la rédaction : l'élocution et le vocabulaire - le choix des sujets - quelques procédés traditionnels - enquêtes et compositions par équipes - le texte libre - la correspondance usuelle - la correction des travaux.

2. Inclusion d'animaux dans la résine transparente

une journée (automne 1969), Moutier.

Le chef de cours sera désigné ultérieurement.

Préparation de l'animal - fabrication du moule - coulage - polissage.

3. Le sablier

3 jours (8 et 9 avril et matin du 10 avril 1969), Delémont.
 Direction : Mme Yvette Bregnard, Courcelon.
 Théorie - méthodologie - phonétique - grammaire.

4. Travail du métal

4 semaines (14 juillet au 9 août 1969), Bienne.
 Chef de cours : M. Roger Droz, ENP, Porrentruy.
 Cours bilingue, organisé en collaboration avec la société cantonale. Ce cours de base donne droit au diplôme exigé pour l'enseignement de cette discipline à l'école.

5. Initiation musicale (méthode Willems)

une journée et un matin (3 et 4 octobre 1969), Delémont.
 Direction : M. W. Béguelin, maître de classes d'application, Delémont.
 Rythme - exercices d'audition - solfège - mélodies - leçon-type.

6. Activité manuelle au degré inférieur

trois jours (31 mars au 2 avril 1969), Delémont.
 Chef de cours : Mlle Anne-Marie Marquis, Delémont.
 Bricolage d'objets pour le degré inférieur.

7. Stage pédagogique (l'Ecole de la vie)

une semaine (11 août au 16 août 1969), Porrentruy.
 Direction : groupe « Ecole de la vie » d'Ajoie.
 Le texte libre - correspondance interscolaire - activité d'éveil - mathématique moderne - coopérative scolaire - organisation de la classe - plan de travail - équipement d'une classe Freinet - expressions artistique et corporelle à l'école.

8. La mathématique moderne à l'école primaire (1er cours d'initiation)

3 jours (17, 18 et 19 avril 1969), St-Imier.
 Direction : M. Gaston Guélat, maître d'application, Porrentruy, en collaboration avec quelques membres du corps enseignant.
 Le nombre des inscriptions étant d'ores et déjà suffisant, un cours d'initiation aura lieu vraisemblablement les 17, 18 et 19 avril 1969 à St-Imier, à la demande des maîtres du degré inférieur de cette localité. Il est réservé au corps enseignant du district de Courtelary.

9. La mathématique moderne à l'école primaire (2e cours d'initiation)

3 jours (10, 11 et 12 avril 1969), Moutier.
 Direction : M. Gaston Guélat, maître d'application, Porrentruy, en collaboration avec quelques membres du corps enseignant.
 Vu l'introduction du nouveau plan d'études, un cours d'initiation centralisé pourrait être organisé à Moutier, les 10, 11 et 12 avril 1969, moyennant un nombre d'inscriptions suffisant. Le cours serait réservé au corps enseignant du degré inférieur des autres districts du Jura.

10. Enseignement programmé

une semaine (6 au 11 octobre 1969), Delémont.
 Direction : M. Michel Girardin, maître d'application, Delémont.
 Etude des bases psychologiques et des diverses théories de l'apprentissage suivies de l'élaboration par groupes

d'une séquence programmée (type Skinner).
 Les derniers jours seront consacré à l'expérimentation pratique avec des élèves.

11. Enseignement du dessin aux degrés supérieurs de l'école primaire et de l'école secondaire

2 jours (automne 1969), Moutier.
 Direction : M. Serge Voisard, maître de dessin, Moutier.
 Quelques aspects de l'éducation artistique au degré supérieur - Passage du dessin enfantin au dessin d'adolescent - Comment exprimer l'espace - Expressions purement graphiques : maîtrise de l'outillage ; le figuratif et le non-figuratif ; quelques procédés d'impression (à la main).

12. Dessin technique

6 samedis (18 et 25 octobre 1969 - 8, 16, 22 et 29 novembre) 1969), Porrentruy.
 Direction : M. Raymond Schmidt, maître de dessin technique à l'école professionnelle de Porrentruy.
 Programme de travail selon le nouveau plan d'études (branche obligatoire et branche à option).

Inscriptions : elles seront envoyées, sur carte postale ou bulletin d'inscription, au président de la SJTMRS, M. Charles Moritz, 2002 St-Ursanne, jusqu'au 22 mars 1969.

Sensationnelle nouveauté

BIC

Couleur

NOIR DE CHINE

POINTE FINE

Offre spécial pour le lancement

3 stylos Fr. ~~1.80~~

1.50

Fr. —.30

Vous gagnez Fr. —.30

Ecrivez plus foncé, vous y verrez plus clair!

divers

Groupe romand du corps enseignant pour la gymnastique respiratoire

Nous sommes pressés de donner enfin, à nos membres et amis, les informations indispensables concernant notre activité future afin que chacun puisse prendre renseignements et dispositions à temps et en connaissance de cause.

Pendant les deux prochaines années, l'effort principal de l'Ecole suisse de gymnastique respiratoire, dirigée par sa fondatrice, M^{me} Klara Wolf, se portera sur la formation de nouveaux moniteurs. Une volée de plus d'une vingtaine, va parfaire sa préparation de six semaines, en **allemand**, ce printemps, du 8 au 18 avril 1969, à Brugg.

Quant à la semaine traditionnelle **française** d'initiation et d'entraînement, elle aura lieu au Righi-Klösterli, du 19 au 26 avril 1969, alors que pour certains de nos amis, les vacances scolaires seront échues ! Elle sera exceptionnellement bilingue. C'est là, une solution relative, inéluctable, imposée par les circonstances.

Par contre une bonne nouvelle : dès juillet 1970, débiteront les **cours de formation pour moniteurs français**, exclusivement. Durée : six semaines, par périodes de 15 jours, échelonnées sur deux ans au maximum, pendant les vacances scolaires. Tous ceux qui projettent de se vouer spécialement à cet enseignement d'une gymnastique véritablement physiologique, ou ceux qui n'ont plus qu'à parfaire leur formation, sont priés de se mettre, dès maintenant, en rapport avec M^{me} Wolf pour constituer cette future phalange indispensable, tant les besoins sont grands.

Ajoutons que cet automne, du 4 au 11 octobre aura lieu un cours d'entraînement bilingue, à Aeschi, et un cours allemand du 11 au 18 octobre 1969.

En attendant des rencontres bienvenues, il reste à poursuivre personnellement sa pratique quotidienne d'une gymnastique visant à la rénovation de son corps, à la maîtrise de ses nerfs et de sa pensée, et à découvrir par ce moyen, une nouvelle raison de vivre.

Prospectus et renseignements auprès de M^{lle} Suzanne Ogay, chemin de Valmont 5, Lausanne, téléphone (021) 32 31 13 ou auprès de Max Diacon, rue des Amandiers 7, 2003 Neuchâtel-Serrières, téléphone (038) 5 29 40.

Semaine de culture respiratoire et d'éducation corporelle

à l'hôtel « Schwert », 6411 Righi-Klösterli, tél. (041) 83 15 45, du 19 au 26 avril 1969.

Les cours seront donnés en langue française et allemande.

à l'Hôtel « Blümlisalp », 3703 Aeschi-sur-Spiez, tél. (033) 54 33 03, du 4 au 11 octobre 1969.

Les cours ne seront donnés qu'en langue allemande.

Les cours sont une initiation à la pratique respiratoire et à la relaxation et tonification du corps. A raison de trois

leçons par jour, précédant les repas, les participants ont l'occasion de normaliser et de cultiver leur respiration propre par un entraînement systématique et une connaissance de la technique respiratoire. On vise également à une éducation fonctionnelle, afin de stimuler la circulation sanguine, de régulariser le métabolisme cellulaire et d'équilibrer les systèmes glandulaires et nerveux.

Par le moyen de causeries, de séances d'applications de compresses chaudes accompagnées de massages, par l'établissement du diagnostic respiratoire individuel, ils seront renseignés quant au maintien de leur santé.

Direction : M^{me} Klara Wolf, 5200 Brugg, Ecole suisse de culture respiratoire. Tél. (056) 41 22 96.

Renseignements et prospectus : auprès de M. Max Diacon, 2003 Neuchâtel. Tél. (038) 5 29 40.

Inscriptions et réservations : directement auprès des hôtels, aussitôt que possible.

Début des cours : au Righi à 17 h. 30 ; à Aeschi, à 17 h., accueil et instructions relatives à l'organisation.

Fin des cours : le dernier jour, après le déjeuner ou le repas de midi.

Equipement : trainings, collants ou pantalons longs. Pantoufles légères, tapis mousse ou couverture pour exercices au sol.

Nourriture : à choix, alimentation végétarienne ou mixte.

Itinéraire : ligne du Gothard jusqu'à Arth, puis funiculaire Righi-Klösterli.

Pour Aeschi : ligne Berne-Thoune-Spiez, puis autobus ou taxi jusqu'à Aeschi.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

école **lémania** lausanne

3, chemin de Préville
(sous Montbenon)
Tél. (021) 23 05 12

**prépare à la vie
et à toutes les situations
dès l'âge de 10 ans!**

Etudes classiques,
scientifiques et
commerciales.
Secrétaires de direction,
comptables, sténodactylos.
Cours du soir.

**Cours de français
pour étrangers**

**Explication méthodique de toutes les difficultés de grammaire et de syntaxe de la langue allemande
pour votre perfectionnement et votre enseignement**

Cours d'allemand moderne

60 pages dactylographiées (60 exercices de traduction, plus de mille phrases de conversation usuelle).
Cours plus correction des 60 exercices :
Fr. 30.— (plus frais de port).

- - - - - A DÉCOUPER - - - - -

Veillez m'envoyer à l'essai votre Cours d'allemand moderne.

Nom et prénom : _____

Rue : _____

Localité : _____

Cours d'allemand moderne : Ch. et J. Huber,
Hangweg 69, 3097 Liebefeld.

République et Canton de Genève

Département de l'instruction publique

Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire

Ces études, organisées par la direction générale de l'enseignement secondaire, sont ouvertes aux gradués de l'Université de Genève, aux diplômés d'une école polytechnique suisse, ainsi qu'aux porteurs d'un titre équivalent.

Elles comprennent

— une année de formation pédagogique (suppléance de 8 à 10 heures, stage dans les écoles, études théoriques et pratiques) et une année d'application (suppléance dirigée dans les écoles secondaires).

Le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, nécessaire pour la nomination dans l'enseignement secondaire genevois, est délivré aux candidats qui ont réussi ces études.

La première année, les candidats reçoivent un traitement fixe ; la deuxième année, leur rétribution correspond à la suppléance dont ils sont chargés.

Les inscriptions pour l'année scolaire 1969-1970 doivent parvenir à l'adresse ci-dessous entre le 3 et le 29 mars 1969.

Pour tout renseignement s'adresser aux :

**Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire,
16, chemin du Bouchet, 1211 Genève 19, téléphone 34 81 25.**

Le conseiller d'Etat chargé
du Département de l'instruction publique :
André Chavanne

